

Les individus qui ont été déclarés coupables d'une infraction prévue par la présente loi et commise alors qu'ils agissaient dans l'exécution de leurs fonctions à titre de dirigeants ou de représentants du syndicat ne peuvent être employés à quelque titre que ce soit par le syndicat—ou agir à titre de dirigeants ou de représentants de celui-ci—pendant les cinq ans qui suivent la déclaration de culpabilité.

Au cours de divers débats, on a vivement critiqué les dispositions en question; on a jugé que ce genre de sanction avait une très grande portée et on a considéré—et je suis d'accord là-dessus—qu'il s'agissait d'une violation induite des droits fondamentaux. Je suis heureux que les dispositions en question ne se retrouvent pas dans le présent projet de loi, mais je voudrais demander au ministre pourquoi il en a décidé ainsi.

Le sénateur MacEachen: Nous nous y sommes opposés dans le passé. Nous espérons que le ministre a changé d'avis, que ses témoignages devant notre assemblée donnent certains résultats!

M. Cadieux: Permettez-moi d'être en désaccord là-dessus, en partie, sénateur.

Tout d'abord, je voudrais signaler que, sauf erreur, les projets de loi C-24, C-85 et C-86 ont été adoptés dans une société démocratique comme, je le suppose, le projet de loi C-106 le sera également tout à l'heure.

Le projet de loi C-85, qui portait sur les chemins de fer, renfermait précisément les mêmes sanctions que celles prévues dans le présent projet de loi. Dans le projet de loi C-86, il était question des mêmes sanctions que dans le projet de loi C-24 qui a déjà été adopté.

L'article 11, dont on a parlé, n'a pas été retenu dans le cas des chemins de fer et plus particulièrement, en l'occurrence, car selon moi, les parties du conflit sont de bons citoyens respectueux de la loi. En fait, M. Kancs a signalé publiquement qu'il entendait respecter la loi et reprendre immédiatement le travail, et je n'ai donc pas jugé bon d'inclure l'article en question.

Le sénateur Argue: Je suis heureux que le ministre fasse cette déclaration, mais je ne crois pas que cet article s'imposait dans le cas du projet de loi sur le service postal. Le ministre a pu penser que cette peine s'imposait, mais compte tenu de la nature du conflit et de l'attitude de M. Parrot, j'estime quant à moi qu'elle ne s'imposait pas. Ce projet de loi-ci est moins accablant du fait qu'il ne renferme pas cette peine. A mon avis, le ministre a bien compris l'attitude de Henry Kancs et de la *Grain Workers Union*.

Je suis persuadé qu'une fois qu'ils auront repris le travail, même s'ils le font dans des conditions qu'ils estiment aussi inutiles que désagréables—ils trouvent probablement que nous leur forçons la main—les travailleurs vont très bien s'acquitter de leur tâche.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les installations ont fonctionné l'année dernière à 120 p. 100 de leur capacité. C'est excellent. Quand on parvient à faire fonctionner des installations à 20 p. 100 de plus que leur capacité maximale, c'est excellent. En dépit de la provocation, et provocation il y a eu à mon avis, le syndicat s'est très bien comporté. Il a la confiance à tout le moins d'un nombre important de céréaliers et il a prouvé que cette confiance n'était pas mal placée.

M. Cadieux: J'aimerais dire maintenant un mot de l'attitude des parties au cours de la grève et depuis la reprise des travaux.

Sauf erreur, dans son exposé, l'honorable sénateur a fait état d'une expérience qu'il a faite à Thunder Bay aux prises avec un arrêt de travail de deux semaines, alors qu'il était ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Il a rapporté que lorsque les parties ont repris le travail, elles se sont mises résolument à la tâche et elles ont acheminé plus de blé qu'elles ne l'auraient fait normalement malgré les deux semaines d'arrêt de travail.

J'aimerais moi aussi faire état d'une expérience que j'ai faite alors que j'étais ministre du Travail et que j'ai dû m'occuper du problème survenu à Thunder Bay en octobre dernier. À ce moment-là, l'arrêt de travail de six semaines a finalement abouti à un règlement. Encore une fois, les parties se sont mises résolument à la tâche et elles ont dépassé le rendement de l'année précédente, comme si elles ne s'étaient pas arrêtées pendant six semaines.

Je crois sincèrement que cette fois-ci encore, les grains seront acheminés de nouveau et que les parties, le syndicat notamment, vont travailler d'arrache-pied pour que les agriculteurs ne subissent pas un grand tort et que la réputation du Canada en tant qu'exportateur soit encore meilleure.

A mon avis, ce n'est pas là la meilleure façon d'améliorer les performances, mais je suis sûr que les parties feront tout en leur pouvoir pour éviter que le malheureux arrêt de travail ne cause de préjudice à qui que ce soit.

Le sénateur Argue: Dans l'ensemble, je suis d'accord avec ce qu'a dit le ministre. L'ennui, évidemment, c'est que l'arrêt de travail a duré cette fois-ci plus de deux semaines, de sorte que le retard à rattraper est plus considérable. Non seulement les parties devront-elles redoubler d'efforts, mais la bonne fortune devra leur sourire encore davantage qu'auparavant.

Nous avons au Canada un excellent régime de commercialisation des grains. A mon avis, c'est de loin le meilleur. La Commission canadienne du grain, qui est chargée de trouver des clients et de les approvisionner en grains de la plus haute qualité en respectant les délais, accomplit de l'excellente besogne. Les Américains sont même allés jusqu'à donner leur blé dans leurs efforts pour s'emparer de notre part du marché. Non seulement ils ne le vendent pas cher, mais ils le donnent. Même dans ces conditions, notre Commission canadienne du blé fonctionne vraiment bien, dans le cadre d'un système où elle s'occupe de l'intérêt public tout en relevant d'un ministre et en collaborant avec les différents secteurs de l'industrie céréalière canadienne, les coopératives, les négociants privés, etc.

J'ai déjà dit au Sénat, à plusieurs reprises, qu'il est absolument indispensable que le gouvernement prenne des mesures extraordinaires pour équilibrer davantage le commerce canado-soviétique. L'URSS est notre plus gros client, mais nous ne lui achetons pas grand-chose. Jusqu'ici, la réponse du gouvernement n'a pas été très satisfaisante. Mais je crois qu'une mesure vient d'être prise, je pense qu'elle est maintenant du domaine public. Le gouvernement a récemment nommé M. Frank Rowan, qui occupait un poste de cadre supérieur à la Commission canadienne du blé, au ministère des Affaires extérieures. Je ne me souviens pas de son titre exact,